

États financiers consolidés du

**CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU
GRAND NORD DE L'ONTARIO
(anciennement « Conseil scolaire
du district du Grand Nord de
l'Ontario »)**

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

	Page
Rapport de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière consolidé	1
État des résultats et du surplus accumulé consolidé	2
État de l'évolution de la dette nette consolidée	3
État des flux de trésorerie consolidés	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 18

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

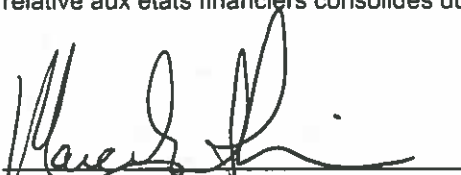
Les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrés dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.



Directeur de l'éducation



Surintendant des affaires

le 2 décembre 2017



KPMG s.r.l.
Claridge Executive Centre
144, rue Pine
Sudbury Ontario P3C 1X3
Canada
Téléphone (705) 675-8500
Télécopieur (705) 675-7586

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux conseillers et conseillères scolaires du
Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2017, l'état des résultats et du surplus accumulé consolidé, l'état de l'évolution de la dette nette consolidée et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario au 31 août 2017, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

KPMG s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

le 2 décembre 2017
Sudbury, Canada

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière consolidé

Au 31 août 2017, avec informations comparatives pour 2016

	2017	2016
Actif financier :		
Liquidités	6 101 293 \$	7 711 450 \$
Comptes débiteurs (notes 2 et 3)	34 299 748	31 141 472
Total de l'actif financier	40 401 041	38 852 922
Passif financier :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	5 831 929	4 954 688
Dettes à long terme (note 6)	26 646 245	27 744 771
Revenus reportés (note 7)	3 033 988	1 933 798
Avantages sociaux futurs (note 16)	261 947	322 500
Apports en capital reportés (note 8)	54 749 308	51 200 210
Total du passif financier	90 523 417	86 155 967
Dette nette	(50 122 376)	(47 303 045)
Actif non financier :		
Frais payés d'avance (note 9)	460 086	386 566
Immobilisations corporelles (note 10)	58 968 258	54 998 721
Total de l'actif non financier	59 428 344	55 385 287
Surplus accumulé (note 11)	9 305 968 \$	8 082 242 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:


 Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier


 Président du Conseil

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017, avec informations comparatives pour 2016

	Budget 2017	Résultats 2017	Résultats 2016
Revenus :			
Subventions municipales	3 679 802 \$	3 705 195 \$	3 761 340 \$
Subventions provinciales - pour les besoins des élèves	48 068 210	48 360 361	46 179 255
- autres	1 037 619	1 462 307	1 593 507
- amortissement des apports en capital reportés (note 8)	3 383 006	3 279 606	3 145 768
Subventions fédérales et droits de scolarité	49 369	49 327	51 503
Autres revenus - conseils scolaires	25 000	29 929	33 501
Autres revenus et droits de scolarité	864 070	1 686 545	1 317 734
Revenus de placement	50 000	76 619	73 481
Collecte de fonds des écoles	1 000 000	1 165 774	1 091 884
Total des revenus	58 157 076	59 815 663	57 247 973
Dépenses (note 13) :			
Enseignement	39 651 121	39 513 033	38 624 914
Administration	2 647 199	2 771 834	2 586 998
Transport	2 918 500	2 732 656	2 781 238
Installations destinées aux élèves	10 622 843	10 171 373	9 677 277
Autres dépenses	1 365 689	2 245 696	2 150 832
Activités financées par les écoles	1 000 000	1 157 345	1 072 117
Total des dépenses	58 205 352	58 591 937	56 893 376
Surplus (déficit) annuel	(48 276)	1 223 726	354 597
Surplus accumulé, début de l'exercice	8 082 242	8 082 242	7 727 645
Surplus accumulé, fin de l'exercice (note 11)	8 033 966 \$	9 305 968 \$	8 082 242 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidée

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017, avec informations comparatives pour 2016

	Budget 2017	Résultats 2017	Résultats 2016
Surplus (déficit) annuel	(48 276)	1 223 726 \$	354 597 \$
Immobilisations :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 211 998)	(7 387 481)	(4 497 748)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 998 103	3 417 944	3 300 930
	786 105	(3 969 537)	(1 196 818)
Frais payés d'avance :			
Acquisition de frais payés d'avance	-	(460 086)	(386 566)
Utilisation de frais payés d'avance	386 566	386 566	1 327 057
	386 566	(73 520)	940 491
Diminution de la dette nette	1 124 395	(2 819 331)	98 270
Dette nette, début de l'exercice	(47 303 045)	(47 303 045)	(47 401 315)
Dette nette, fin de l'exercice	(46 178 650)	(50 122 376) \$	(47 303 045) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017, avec informations comparatives pour 2016

	2017	2016
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus annuel	1 223 726 \$	354 597 \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 417 944	3 300 930
Amortissement des apports en capital reportés	(3 279 606)	(3 145 768)
	1 362 064	509 759
Sources et (utilisations) :		
Augmentation des comptes débiteurs	(3 158 276)	(1 275 366)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	877 241	1 049 902
Augmentation (diminution) des revenus reportés	1 100 190	(880 469)
Diminution des avantages sociaux futurs	(60 553)	(61 742)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(73 520)	940 491
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	47 146	282 575
Opérations liées aux immobilisations:		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(7 387 481)	(4 497 748)
Changement net des liquidités liées aux immobilisations	(7 387 481)	(4 497 748)
Financement :		
Émission additionnelle de dette à long-terme	-	2 080 719
Dette remboursée	(1 098 526)	(1 000 507)
Ajouts aux apports en capital reportés	6 828 704	4 412 039
Changement net des liquidités liées au financement	5 730 178	5 492 251
Changement net des liquidités	(1 610 157)	1 277 078
Liquidités, début de l'exercice	7 711 450	6 434 372
Liquidités, fin de l'exercice	6 101 293 \$	7 711 450 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère pertinent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions étaient les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, par le passé, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assorti d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

1. Conventions comptables importantes (suite) :

a) Référentiel comptable (suite):

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury
- East of Thunder Bay Transportation Consortium
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités :

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

1. Principales méthodes comptables (suite) :

e) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

f) Méthode de comptabilité :

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

1. Principales méthodes comptables (suite) :

g) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fournitures initiales	10
Mobiliers	10
Équipements	5 - 15
Matériels informatiques	5
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

h) Paiements de transfert :

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont constatés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

1. Principales méthodes comptables (suite) :

h) Paiements de transfert (suite) :

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

i) Revenus reportés :

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le conseil scolaire offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation des avantages sociaux :

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et des discussions centrales ratifiées avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) pour la FEESO et l'AEFO ont été établies en 2016-2017. Les FSSBE pour le SCFP et les employés non syndiqués, y compris les directeurs et directeurs adjoints d'école seront établies en 2017-2018. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants, aux travailleurs en éducation, aux autres membres du personnel du conseil scolaire selon les critères d'admissibilité de leur FSSBE respective. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les syndicats, les groupes d'employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Depuis le 1 février 2017 le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et l'AEFO. À partir de l'année scolaire 2016-17, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP) pour les groupes d'employés dont les avantages sociaux pour les soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie ont été transférés aux FSSBE. Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne et d'un ajustement pour la stabilité.

Le conseil scolaire continue d'offrir des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux employés non syndiqués, les directeurs et directeurs adjoints et les membres du SCFP jusqu'à la date de participation de ces groupes à la FSSBE

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

1. Principales méthodes comptables (suite) :

j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :

- i) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- ii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

k) Surplus accumulé – aux fins de conformité, affectation interne :

Certains montants, tel qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté à des fins éventuelles d'administration générale et de capital.

l) Montants budgétés :

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires. Ce budget approuvé est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

m) Utilisation des prévisions :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les montants significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

De plus, le chapitre SP 3150 du Manuel de comptabilité pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations du coût historique et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont reportés aux résultats de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

n) Recettes de l'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

2. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario :

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2017, le conseil a un compte débiteur envers la province de 31 070 947 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2016 – 29 433 518 \$).

3. Comptes débiteurs :

	2017	2016
Gouvernement de l'Ontario	31 586 914 \$	29 481 198 \$
Gouvernement du Canada	1 749 938	819 174
Autres conseils scolaires	12 750	19 082
Municipalités	673 116	582 040
Autres	277 030	239 978
	34 299 748 \$	31 141 472 \$

4. Marge de crédit :

Le conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 4 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par le Ministère de l'Éducation. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2017, le solde se chiffre à Nul \$ (2016 - Nul \$).

5. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2017	2016
Liés à la paie	1 233 782 \$	1 331 481 \$
Gouvernement de l'Ontario	41 993	14 722
Autres conseils scolaires	773 573	209 044
Gouvernement du Canada	91 905	95 718
Autres	3 690 676	3 303 723
	5 831 929 \$	4 954 688 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

6. Dettes à long terme :

La dette sous forme de débetures et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2017	2016
CIBC Mellon Trust Company – débenture (i)	5 634 468 \$	5 941 501 \$
Office ontarien de financement (ii)	21 011 777	21 756 558
Contrat de location-acquisition	-	46 712
	26 646 245 \$	27 744 771 \$

Les versements de capital et d'intérêts concernant la dette à long terme sous forme de débetures de 26 646 245 \$ en cours au 31 août 2017 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2018	1 102 592 \$	1 217 979 \$	2 320 571 \$
2019	1 155 887	1 164 824	2 320 711
2020	1 211 820	1 109 051	2 320 871
2021	1 270 535	1 050 495	2 321 030
2022	1 332 165	965 833	2 297 998
Par la suite	20 573 246	6 352 958	26 926 204
	26 646 245 \$	11 861 140 \$	38 507 385 \$

(i) La débenture émise par CIBC Mellon Trust Company porte intérêt au taux de 5,483 % par année et échus en 2029. L'emprunt est garanti par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au règlement 466/97 de la loi sur l'éducation et un engagement de ne pas épuiser les fonds affectés aux projets d'immobilisations.

(ii) Les prêts à long terme émis par l'office Ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 384 834 \$	4,560 %	2031
2 184 803	4,900 %	2033
7 104 536	5,062 %	2034
1 352 492	5,232 %	2035
391 985	4,833 %	2036
4 530 959	3,970 %	2036
2 037 083	2,993 %	2040
2 025 085	3,242 %	2041

Les emprunts sont garantis par l'affectation, chaque année de la durée du terme, conformément au paragraphe 39(9) alinéa 40 du règlement 341/06 de la loi sur l'éducation.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

7. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août sont formés de :

	Solde au 31 août 2016	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2017
Réfections	1 060 897	\$ 1 179 578	–	342 125	1 898 350
Enfance en difficulté	659 433	6 956 942	6 956 546	–	659 829
Les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants	43 025	–	–	43 025	–
Autres	170 443	3 387 495	2 982 129	100 000	475 809
Total	1 933 798	\$ 11 524 015	9 938 675	485 150	3 033 988

8. Apports en capital reportés :

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensé à la fin de l'exercice. Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2017	2016
Solde, début de l'exercice	51 200 210 \$	49 933 939 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	6 828 704	4 412 039
	58 028 914	54 345 978
Recettes constatées pour la période	(3 279 606)	(3 145 768)
Soldé, fin de l'exercice	54 749 308 \$	51 200 210 \$

9. Frais payés d'avance :

	2017	2016
Consortium de transport	246 381 \$	247 343 \$
Autres	213 705	139 223
	460 086 \$	386 566 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

10. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2016	Ajouts et transferts	Dispositions et radiations	Solde au 31 août 2017
Terrains	1 621 588 \$	– \$	– \$	1 621 588 \$
Aménagements des terrains	2 328 141	203 967	–	2 532 108
Bâtiments	77 366 520	5 272 153	–	82 638 673
Mobiliers et équipements	6 572 848	1 015 938	265 124	7 323 662
Véhicules	194 819	–	–	194 819
Améliorations locatives	51 901	895 423	–	947 324
Immobilisations louées	254 793	–	–	254 793
Total	88 390 610 \$	7 387 481 \$	265 124 \$	95 512 967 \$

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2016	Amortissements	Dispositions radiations et ajustements	Solde au 31 août 2017
Aménagements des terrains	1 181 509 \$	154 363 \$	– \$	1 335 872 \$
Bâtiments	28 391 814	2 484 994	–	30 876 808
Mobiliers et équipements	3 474 536	698 431	265 124	3 907 843
Véhicules	103 906	24 774	–	128 680
Améliorations locatives	19 312	21 401	–	40 713
Immobilisations louées	220 812	33 981	–	254 793
Total	33 391 889 \$	3 417 944 \$	265 124 \$	36 544 709 \$

	Valeur comptable nette 31 août 2016	Valeur comptable nette 31 août 2017
Terrains	1 621 588 \$	1 621 588 \$
Aménagements des terrains	1 146 632	1 196 236
Bâtiments	48 974 706	51 761 865
Mobiliers et équipements	3 098 312	3 415 819
Véhicules	90 913	66 139
Améliorations locatives	32 589	906 611
Immobilisations louées	33 981	–
Total	54 998 721 \$	58 968 258 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

11. Surplus accumulé :

	2017	2016
Surplus :		
Aux fins de conformité – Non affecté		
Fonds de roulement	4 629 021 \$	4 063 816 \$
Aux fins de conformité – affectation interne		
Gratifications de retraite	171 585	171 585
Fonctionnement des écoles	423 503	284 118
Projets d'immobilisations engagés	2 597 197	2 142 787
Non disponible aux fins de conformité		
Fonds générés par les écoles	442 762	434 333
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(223 540)	(272 375)
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 621 588	1 621 588
Autres	(356 148)	(363 610)
Surplus accumulé	9 305 968 \$	8 082 242 \$

12. Frais de la dette et intérêt sur les prêts :

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2017	2016
Versements sur le capital du passif à long terme	1 085 786 \$	1 000 509 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 272 758	1 263 460
Intérêts courus sur le passif à long terme non échu	356 183	363 611
	2 714 727 \$	2 627 580 \$

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

13. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2017	Résultats 2017	Résultats 2016
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	34 727 959 \$	35 903 184 \$	35 072 215 \$
Avantages sociaux	5 315 023	5 734 431	5 570 536
Perfectionnement du personnel	272 241	222 774	313 398
Fournitures et services	5 730 776	5 436 584	5 199 064
Intérêt	1 272 758	1 265 289	1 270 081
Dépenses de location	165 738	180 930	163 371
Frais et services contractuels	5 450 726	4 749 350	4 448 035
Autres	272 028	524 106	483 630
Dépenses en immobilisations (amortissement)	3 998 103	3 417 944	3 300 929
Activités financées par les écoles	1 000 000	1 157 345	1 072 117
	58 205 352 \$	58 591 937 \$	56 893 376 \$

14. Fonds en fiducie :

Les fonds en fiducie administrés par le conseil, dont le montant s'élève à 43 985 \$ (2016 – 43 716 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été pris en compte dans l'état consolidé des résultats.

15. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être demandé à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de la police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

16. Avantages sociaux futurs :

Prestations de retraite :

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. À compter du 1^{er} janvier 2017, les taux de cotisation des employés ont maintenu à des taux pouvant atteindre 14,6 % (1^{er} janvier 2016 – 14,6 %) des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2017, le Conseil a cotisé 882 831 \$ (2016 – 870 518 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Autres avantages sociaux futurs des employés :

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. La *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2017

17. Procès et réclamations légales :

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquels ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

18. Consortium du transport :

- (i) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique du Nouvel-Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 8,89 % (2016 – 9,16%) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2017.

- (ii) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par l'East of Thunder Bay Transportation Consortium (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique des Aurores Boréales, Superior-Greenstone District School Board et Superior North Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 5,39 % (2016 – 5,53 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2017.

19. Chiffres correspondants :

Certains chiffres correspondants de 2016 ont été redistribués afin de conformer avec la présentation adoptée en 2017.

